



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article963>

Rythmes scolaires : tout le monde y perd !

- Actualité des luttes - Premier degré -



Date de mise en ligne : mercredi 16 janvier 2013

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Le projet du Ministère sur les rythmes scolaires à la rentrée 2013 ou 2014 est le suivant :

- ▶ 4 journées de classe de 5h30 maximum + 1/2 journée de 3h30 de classe (de préférence le mercredi matin)
- ▶ Les Aides Personnalisées sont remplacées par des activités pédagogiques complémentaires-APC (54 heures annualisées)
- ▶ définies soit par le conseil d'école soit par les communes, dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PET).

Quelles conséquences pour les personnels ?

Avec une demi-journée de classe supplémentaire, donc du temps de transport en plus, le temps de service officiel n'augmentera pas, **mais le temps de présence effective à l'école cumulé aux trajets augmentera fortement !** La classe finira plus tôt mais, avec les APC, le temps de présence avec élèves au quotidien ne baissera que légèrement...N'oublions

pas que de nombreuses mairies veulent allonger la pause méridienne de 1h30 à 2h Résultat : on finira à 15h45 au lieu de 16h ! Et que dire des animations pédagogiques qui se tiendront le mercredi après-midi, le samedi matin ou pendant les vacances ???

Une amélioration pour les élèves et les parents ?

La réforme, pour les élèves, c'est :

- des programmes toujours aussi lourds
- des journées aussi longues avec les APC, le passage de la pause méridienne à 2h, etc.
- un manque criant de RASED, de médecins scolaires, donc une pénurie pour nos élèves les plus démunis des aides et des préventions dont ils ont besoin
- aucune garantie sur la qualité et l'égalité de traitement quant à la prise en charge péri-éducative pour les enfants, après la classe...

La réforme maintient les élèves dans les mêmes logiques d'échec scolaire...

Tout au long du 20ème siècle, les rythmes des élèves se sont adaptés au rythme de la société, intégrant le passage d'une société agricole à une société massivement urbaine et à la baisse généralisée du temps de travail. **Une réforme des rythmes scolaires ne peut se faire sans débat sur le rythme de toute la société.** Il faut remettre en cause l'organisation d'emplois de week-end, de nuit, fracturés, précaires, sous payés et le chômage

massif qui nuisent massivement au rythme de vie de nos élèves.

Il faut remettre en cause le coût de plus en plus délirant du logement qui empêche les familles d'habiter près de leur lieu de travail, imposant des temps de trajet qui s'ajoutent au temps de travail et aboutissent à ce que des enfants voient de moins en moins leurs parents.

On ne peut pas parler du rythme des enfants sans parler de celui de leurs parents !

Avec la réforme des rythmes, c'est encore plus d'inégalité territoriale !

Vincent Peillon l'explique parfaitement dans l'annexe de son projet de loi d'orientation :

« la réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET) . »

- - Une partie de nos heures de travail (1h30 par semaine) pourra être déterminée par les villes dans le cadre d'un PET ! Les mairies n'ont pas à intervenir dans nos choix pédagogiques !!!
 - Un nouveau décret fixera le poids des collectivités territoriales dans les Conseils d'Ecole. Avec les PET, les communes seront plus influentes dans la « gouvernance » des écoles.
 - La labellisation sera calquée sur la politique de la ville. Les moyens seront attribués en fonction de « contrats d'objectifs » et non plus des seuils. Est-ce aux collectivités territoriales de décider des moyens accordés à l'éducation prioritaire (ZEP) ? ***Laisserons-nous remettre en cause nos garanties collectives en matière d'effectifs (seuils) ? Il y a une menace explicite contre les classements ZEP (et les moyens qui vont avec !) de nombreuses écoles !***

D'une ville à l'autre, nous n'aurons donc plus forcément :

- - ni les mêmes horaires de classe
 - ni les mêmes moyens, y compris en terme de personnels
 - ni les mêmes objectifs pédagogiques et éducatifs.

C'est une accentuation de l'inégalité de traitement entre les élèves et la dépendance vis-à-vis des choix éducatifs des mairies au gré de leurs orientations politiques !

SUD revendique des mesures urgentes POUR l'école publique !

SUD revendique l'abandon de la réforme Peillon des rythmes scolaires !

SUD refuse la territorialisation de l'éducation !

Non aux Projets Éducatifs Territoriaux (PET) !

Avant d'envisager le changement des rythmes scolaires, les élèves et les personnels ont besoin de mesures d'urgence pour l'école publique :

- - **Défense des seuils d'ouverture de classe**, et extension du classement ZEP à toutes les écoles qui en ont le profil sociologique et éducatif (qui n'en bénéficient pas actuellement).
 - **Réductions du nombre d'élèves** par classe pour pouvoir être au plus près des besoins éducatifs du groupe classe qui nous est confié et affectation de 5 maîtres-ses pour 4 classes.
 - **Augmentation des dispositifs d'aides** et de prévention pour les élèves (RASED-médecins scolaires, etc.)
 - **Augmentation significative des salaires** des personnels (au moins 300Euros/mois)
 - **Réaffirmation de la liberté pédagogique** et de l'indépendance des enseignant-es par rapport aux collectivités territoriales.
 - **Recrutement immédiat** d'enseignants titulaires-remplaçants.
 - **Mise en place d'une véritable formation initiale** rémunérée en alternance de 2 ans sous statut de fonctionnaire stagiaire (recrutement par concours en fin de L3) donc l'abrogation de la Masterisation.

Concernant les rythmes scolaires : SUD pose comme préalable à tout changement des rythmes scolaires :

- - **L'abandon de la réforme Peillon** sur les rythmes scolaires
 - **La tenue d'un vrai débat national** avec tous-tes les enseignant-es, les parents d'élèves et tous-tes les salarié-es concerné-es par cette question
 - **La suppression de l'aide personnalisée sans mise en place des activités pédagogiques complémentaires** (dispositif inadapté au traitement des difficultés scolaires qui rend les journées trop longues), donc la baisse des obligations de services des enseignant-es
 - **Le refus des projets éducatifs territoriaux**, qui permettent l'intervention des collectivités territoriales dans les choix pédagogiques des enseignant-es
 - **Mise en place d'activités sportives et culturelles gratuites** assurées par les associations d'éducation populaire (et des personnels sous statut) pour tous les enfants après la classe. Contre l'inégalité de traitement entre communes, mise en place d'une péréquation nationale dédiée au financement des activités péri-scolaires sur toutes les écoles du territoire. Tous les enfants doivent avoir accès à des activités socio-culturelles, artistiques et sportives de même niveau.

SUD exige des garanties :

- - **Une diminution importante de l'amplitude horaire** de la journée de classe.

Rythmes scolaires : tout le monde y perd !

- **Aucune annualisation** du temps de travail.
- **L'organisation des heures de concertation et d'animation pédagogiques** sur une ½ journée vaquée par les élèves toutes les 3 semaines.

En tout état de cause, Sud Education invite les collègues à se saisir du problème et à donner leur avis en conseil d'école et à transmettre cet avis à leur municipalité.